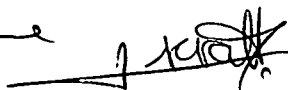


Bordereau attestant l'exactitude des informations - AIX EN PROVENCE - 1301 - Documents
comptables (B-S) - Dépôt le 16/06/2025 - 7682 - 2003 B 00166 - 445 087 471 - A VOS PROJETS

Désignation de l'entreprise		SARL A VOS PROJETS		2090 ROUTE DES MILLES		Néant ☐		
Adresse de l'entreprise		13510 EGUILLES						
SIRET		4 4 5 0 8 7 4 7 1 0 0 0 2 2						
Durée de l'exercice en nombre de mois *		12		Durée de l'exercice précédent *		12		
				Exercice N clos le		Exercice N-1 clos le		
				31122021		31122020		
ACTIF		Brut 1		Amortissements-Provisions 2		Net 3		
						Net 4		
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations { Fonds commercial* incorporelles { Autres*	010		012				
		014	221	016	221			
	Immobilisations corporelles*	028	9 289	030	9 203	86	86	
	Immobilisations financières* (1)	040		042				
	Total I (5)	044	9 510	048	9 424	86	86	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052			
		Marchandises *	060		062			
	Avances et acomptes versés sur commandes	064		066				
	Créances (2)	{ Clients et comptes rattachés * Autres * (3)	068	44 561	070	21 667	22 894	22 594
			072	2 796	074		2 796	2 675
	Valeurs mobilières de placement	080		082				
	Disponibilités	084	398	086		398		
	Charges constatées d'avance *	092		094				
	Total II	096	47 755	098	21 667	26 088	25 269	
	Total général (I + II)	110	57 265	112	31 091	26 174	25 355	
PASSIF				Exercice N NET		Exercice N-1 NET		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120	8 000	8 000				
	Ecarts de réévaluation	124						
	Réserve légale	126	800	800				
	Réserves réglementées*	130						
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* 131)	132	8 372	8 372				
	Report à nouveau	134	(10 350)	(17 172)				
	Résultat de l'exercice	136	1 489	6 821				
	Provisions réglementées	140						
Total I	142	8 310	6 821					
Provisions pour risques et charges	Total II	154						
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156						
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164						
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166	660	1 515				
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N : 169 822)	172	17 204	17 018				
	Produits constatés d'avance	174						
	Total III	176	17 864	18 533				
Total général (I + II + III)				180	26 174	25 355		
RENOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195			
	(2) Dont créances à plus d'un an	197	26 262	(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182			
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184			

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

Certifié conforme 

Formulaire obligatoire (article 302 septies A-bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise: SARL A VOS PROJETS		Exercice N clos le 31122021		Exercice N-1 clos le 31122020		Néant ☐	
A - RÉSULTAT COMPTABLE									
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *		209		210				
	Production vendue { biens services *	dont export et livraisons intracommunautaires {	215		214				
			217		218	2 750	18 133		
	Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)			222					
	Production immobilisée *			224					
Subventions d'exploitation reçues			226						
Autres produits			230	349					
Total des produits d'exploitation hors TVA (I)				232	3 099	18 133			
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)			234					
	Variation de stock (marchandises) *			236					
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)			238					
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *			240					
	Autres charges externes * : (dont crédit bail : - mobilier : - immobilier :)			242	1 610	10 221			
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)	243		244					
	Rémunérations du personnel *			250					
	Charges sociales (cf. renvoi 380 du 2033-D)			252		877			
	Dotations aux amortissements *			254					
	Dotations aux provisions			256					
	Autres charges { dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger * dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	259		262		214			
	Total des charges d'exploitation (II)				264	1 610	11 312		
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				270	1 489	6 821			
PRODUITS ET CHARGES D'UX	Produits financiers (III)			280					
	Produits exceptionnels (IV)			290					
	Charges financières (V)			294					
	Charges exceptionnelles (VI)			300					
	Impôts sur les bénéfices * (VII)			306					
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)				310	1 489	6 821			
B - RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2		312	1 489	314			
Régime d'exploitation	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *			316					
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles			318					
	Provisions non déductibles *			322					
	Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)			324					
	Divers *, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247		330					
	écarts de valeurs liquidatives sur OPC *	248							
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option (Part de loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D))	249		251					
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			998					
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			999					
	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				997				
Dédutions	Entreprises nouvelles (44. sexies)	986		Jeune entreprise innovante (44. sexies A)	989		Zone de revitalisation rurale (44. quinquies)	138	
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)	981		Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)	991		Bassins urbains à dynamiser-BUID (art. 44 sexdecies)	992	
	ZFA NG (44. quaterdecies)	345		Investissements outre-mer	344		Zone de développement prioritaire (art. 44 septdecies)	993	
	Zone franche urbaine (44. octies A)	987		Zones de restructuration de la défense (44. terdecies)	127				
	Créance due au report en arrière du déficit	346		Dédution exceptionnelle (art 39 decies)	655		Dédution exceptionnelle simulateur de conduite	641	
	Dédution exceptionnelle (art 39 decies A)	643		Dédution exceptionnelle (art 39 decies B)	645		Dédution exceptionnelle (art 39 decies C)	647	
	Dédution exceptionnelle (art 39 decies D)	648		Dédution exceptionnelle (art 39 decies G)	649		Dédutions exceptionnelles (art. 39 decies F)	990	
	RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS				352	1 489	354		
	Déficits				356				
	Déficit de l'exercice reporté en arrière * (Entreprises I.S. seulement)								
Déficits antérieurs reportables : * 49.939 dont imputés sur le résultat :						360	1 489		
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS				370		372			

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de **26 174 euros**.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de **3 099 euros** et un total **charges** de **1 610 euros**, dégageant ainsi un **résultat** de **1 489 euros**.

L'exercice considéré débute le **01/01/2021** et finit le **31/12/2021**.

Il a une durée de **12 mois**.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément aux dispositions du règlement 2020-05 de l'Autorité des Normes Comptables homologué par arrêté ministériel du 24 juillet 2020 relatif au Plan Comptable Général .

Aucun changement dans les méthodes d'évaluation et dans les méthodes de présentation n'a été apporté

Faits marquants de l'exercice - Information au titre de l'impact de la Covid-19 sur l'activité de l'entreprise

La crise sanitaire liée à la Covid-19 et la promulgation de l'état d'urgence sanitaire par la loi n°2020-290 du 23 mars 2020 constitue un événement majeur de l'exercice 2020.

Conformément aux dispositions du PCG sur les informations à mentionner en annexe, la société constate que cette crise sanitaire n'a pas eu d'impact négatif sur son activité et ne remet pas en cause la continuité de son exploitation.

A la date d'établissement des comptes de l'entreprise, celle-ci n'est pas en mesure de chiffrer l'impact de la crise sur son patrimoine, sa situation financière et son résultat.

L'entreprise a toutefois mis en action un plan de continuation de l'activité en utilisant les mesures suivantes :

- recours à l'activité partielle pour une partie du personnel
- Obtention d'un prêt garanti par l'Etat.

Eu égard à ces mesures à la date de l'arrêt des comptes, l'entreprise estime que la poursuite de son activité n'est pas remise en cause.

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Evenements post-clôture

A ce jour il n'est pas possible de chiffrer l'impact de la Covid-19 sur l'exercice 2021, mais les premiers mois d'activité sont en phase avec l'activité 2020.

Immobilisations incorporelles && corporelles

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires) ou à leur valeur d'apport, minoré des remises, rabais et escomptes obtenus.

Pour la première application en 2005 des nouvelles règles comptables, relatives à la définition, la comptabilisation et l'évaluation des actifs (Règlement ANC 201-03), l'entité a fait le choix de la méthode prospective.

Les coûts des emprunts relatifs aux immobilisations corporelles sont comptabilisés en charges.

Les droits de mutation, honoraires, commissions et frais d'actes sur immobilisations incorporelles sont également comptabilisés en charges de l'exercice, l'année de leur engagement.

Le fonds de commerce, s'il existe n'est pas amorti. Il fait l'objet d'une appréciation régulière lors de la survenance d'événements susceptibles de mettre en cause sa valeur. Lorsque sa valeur actuelle fondée sur les critères ayant prévalu lors de son acquisition s'avère inférieure de façon durable à sa valeur nette comptable, une dépréciation est constatée.

Amortissements

Les amortissements sont calculés selon le mode linéaire ou dégressif (fiscal) en fonction de la durée normale d'utilisation du bien.

- Immobilisations non décomposables : conformément aux mesures de simplifications pour les PME, ces immobilisations sont amorties sur la durée d'usage fiscalement admise.
- Immobilisations décomposables : si les éléments d'un actif ont des durées d'utilisations différentes, chaque élément est comptabilisé séparément et un plan d'amortissement propre à chacun est retenu.

La dépréciation des immobilisations est évaluée par l'entité à chaque clôture, au moyen de test de dépréciation effectué dès qu'existe un indice de perte de valeur.

Immobilisations financières

Les immobilisations financières sont évaluées à leur coût d'acquisition, et ramenées à leur valeur d'utilité lorsque cette dernière est inférieure au coût d'acquisition. La valeur d'utilité est considérée principalement par rapport à la valeur des capitaux propres des entreprises concernées, corrigée le cas échéant des plus-values latentes et de leur capacité bénéficiaire immédiate ou à terme.

Stocks et en cours

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Les produits en cours de production ont été évalués à leur coût de production.

Les coûts d'emprunt relatifs à la production ou à l'acquisition des stocks sont comptabilisés en charge de l'exercice.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure.

Créances

Les créances clients sont évaluées à leur coût historique diminué des dépréciations.

Une dépréciation des créances douteuses est enregistrée lorsqu'il devient probable que la créance ne sera pas encaissée et qu'il est possible d'estimer raisonnablement le montant de la perte.

Les dépréciations sont estimées en tenant compte de l'historique des pertes sur créances, de l'analyse de l'antériorité et d'une estimation détaillée des risques.

Les créances clients présentées dans le tableau de financement, ont été retenues pour leur valeur brute, conformément aux principes comptables.

Valeurs mobilières

Les valeurs mobilières de placement figurent pour leur valeur d'acquisition.

Lorsque la valeur d'inventaire correspondant à leur valeur de marché, est inférieure à leur coût d'acquisition, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Aucune compensation n'est réalisée avec des plus-values latentes.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Provisions

En accord avec le Règlement CRC n° 2000-06 sur les passifs, toute obligation à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et donnant lieu à une sortie probable de ressources sans contrepartie, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

Les autres provisions correspondant à des risques et charges identifiés de manière spécifique.

Une indemnité de départ est versée aux personnes travaillant dans la société jusqu'à leur retraite. La totalité des droits acquis par les personnes concernées est prise en charge. Les engagements de retraite sont basés sur la Convention Collective applicable et les nouvelles modalités de la loi Fillon.

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Achats

Les frais accessoires d'achat payés à des tiers n'ont pas été incorporés dans les comptes d'achat, mais ont été comptabilisés dans les différents comptes de charge correspondant à leur nature.

Immobilisations - Amortissements

Etat exprimé en euros

IMMOBILISATIONS

	Valeur brute des immobilisations au début d'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur brute des immobilisations au 31/12/2021
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles	221			221
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel outillage industriels				
Installations générales, agencements et divers				
Matériel de transport				
Autres immobilisations corporelles	9 289			9 289
Immobilisations financières				
TOTAL GENERAL	9 510			9 510

AMORTISSEMENTS

	Montant des amortissements au début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Reprises	Montant des amortissements au 31/12/2021
Immobilisations incorporelles	221			221
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel outillage industriels				
Installations générales, agencements et divers				
Matériel de transport				
Autres immobilisations corporelles	9 203			9 203
TOTAL GENERAL	9 424			9 424

ANNEXE - Elément 4

Provisions

Etat exprimé en euros		Début exercice	Augmentations	Diminutions	31/12/2021
PROVISIONS REGLEMENTEES	Reconstruction gisements miniers et pétroliers				
	Provisions pour investissement				
	Provisions pour hausse des prix				
	Provisions pour fluctuation des cours				
	Provisions pour amortissements dérogatoires				
	Provisions fiscales implant. étranger avant 1.1.92				
	Provisions fiscales implant. étranger après 1.1.92				
	Provisions fiscales pour prêts d'installation				
	Provisions autres				
PROVISIONS REGLEMENTEES					
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Pour litiges				
	Pour garanties données aux clients				
	Pour pertes sur marchés à terme				
	Pour amendes et pénalités				
	Pour pertes de change				
	Pour pensions et obligations similaires				
	Pour impôts				
	Pour renouvellement des immobilisations				
	Pour grosses réparations				
	Pour chges sociales et fiscales sur congés payer				
	Autres				
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES					
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	Sur immobilisations { incorporelles corporelles des titres mis en équivalence titres de participation autres immo. financières				
	Sur stocks et en-cours				
	Sur comptes clients	21 667			21 667
	Autres				
	PROVISIONS POUR DEPRECIATION	21 667			21 667
TOTAL GENERAL		21 667			21 667
Dont dotations et reprises { - d'exploitation - financières - exceptionnelles					
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1.5e du C.G.I.					

Créances et Dettes

Etat exprimé en euros

		31/12/2021	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations			
	Prêts			
	Autres immobilisations financières			
	Clients douteux ou litigieux	26 262		26 262
	Autres créances clients	18 299	18 299	
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfices			
	Taxes sur la valeur ajoutée	2 796	2 796	
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers			
	Groupe et associés			
	Débiteurs divers			
	Charges constatées d'avances			
	TOTAL DES CREANCES	47 357	21 095	26 262
Prêts accordés en cours d'exercice				
Remboursements obtenus en cours d'exercice				
Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)				

31/12/2021	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
------------	--------------	-----------	---------------

DETTES	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine				
	Emprunts dettes ets de crédit à plus 1 an à l'origine				
	Emprunts et dettes financières divers				
	Fournisseurs et comptes rattachés	660	660		
	Personnel et comptes rattachés				
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux				
	Impôts sur les bénéfices				
	Taxes sur la valeur ajoutée	16 042	16 042		
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	339	339		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Groupe et associés	822	822		
	Autres dettes				
	Dette représentative de titres empruntés				
	Produits constatés d'avance				
	TOTAL DES DETTES	17 864	17 864		
Emprunts souscrits en cours d'exercice					
Emprunts remboursés en cours d'exercice					
Emprunts dettes associés (personnes physiques)		822			

eltafisanslisere.bmp?

A VOS PROJETS
Société à responsabilité limitée
au capital de 8 000 euros
Siège social : 2090, route des Milles
13510 EGUILLES
B 445 087 471 00022 – APE 7022Z

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE
GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 21 JUIN 2022

L'an deux mille vingt-deux, et le vingt-et-un juin, à dix heures, les associés se sont réunis au siège social, en assemblée générale ordinaire sur convocation de la gérance.

Il est établi une feuille de présence signée par les associés présents.

Sont présents :

- Monsieur BELLEMANIERE Philippe, propriétaire de vingt parts,
ci 20 parts,
- Monsieur SAVALL ESCUDIER Xavier, propriétaire de deux cent quarante neuf parts,
ci 249 parts,
- Monsieur SAVALL Vincent, propriétaire de deux cent trente et une parts,
ci 231 parts.

Les associés présents possèdent la totalité des parts composant le capital social.

Monsieur SAVALL ESCUDIER Xavier préside la séance en qualité de Gérant associé.

Le Président constate que les associés présents possèdent plus de la moitié des parts composant le capital social et qu'en conséquence l'assemblée peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- Copies des lettres de convocation et les récépissés de remise en main propre ;
- Feuille de présence ;
- Rapport de gestion de la gérance ;
- Inventaire et comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2021 ;
- Rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce, approbation de ces conventions ;
- Texte des projets de résolutions.

Le Président déclare que tous les documents prescrits par l'article 36 du décret du 23 mars 1967 ont été adressés aux associés et tenus à leur disposition au siège social pendant le délai de quinze jours ayant précédé l'assemblée.

L'assemblée sur sa demande lui donne acte de sa déclaration et reconnaît la validité de la convocation.

Puis le Président rappelle que l'assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport de gestion sur l'activité de la Société ;
- Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2021, quitus à la gérance ;
- Affectation des résultats ;
- Rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce, approbation de ces conventions ;
- Pouvoirs en vue des formalités.

Le Président donne lecture :

- du rapport de gestion de la gérance,
- du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce.

Puis, le Président ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes inscrites à l'ordre du jour :

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion de la gérance sur l'activité de la société et les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2021, approuve ledit rapport de gestion ainsi que l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2021 lesquels font apparaître un bénéfice net de 1.489 euros.

En conséquence, l'assemblée générale donne quitus entier et sans réserve à la gérance de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIÈME RESOLUTION

L'assemblée générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 1.489 euros de la manière suivante :

Origine

Résultat de l'exercice + 1.489 euros

Au poste « Report à nouveau » à hauteur de + 1.489 euros.

L'assemblée générale prend acte qu'il n'a pas été distribué de dividendes au titre des trois derniers exercices.

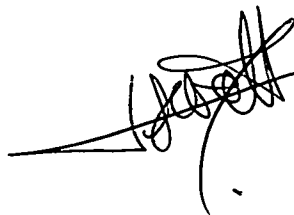
Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

QUATRIÈME RESOLUTION

L'assemblée générale après avoir entendu la lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L.223-19 du Code de commerce, approuve les conclusions dudit rapport et les conventions qui y sont mentionnées.

Cette résolution, soumise au vote auquel les associés intéressés n'ont pas participé, est adoptée.

La Gérance

A handwritten signature in black ink, appearing to be a stylized name, possibly 'J. B. B.', written over a horizontal line.

A VOS PROJETS

2090, route des Milles - 13510 EGUILLES

+33 975 422 886 - +33 612 659 723

www.avosprojets.com

Sarl au capital de 8.000 € - APE 7022Z

RCS AIX B 445 087 471 00022

TVA FR01445087471